

lors de l'adoption de cette résolution, en faisait partie mais n'en fait plus partie maintenant. Puisqu'il n'en fait plus partie maintenant, cela ne fait peser aucun blâme sur ce mémoire?—R. Aucun.

Q. Il ne s'agit que d'une divergence d'opinion, chose fort possible?—R. Cela provient, monsieur le président, de l'existence de deux organisations distinctes de fermiers dans la Saskatchewan. On a fondé une organisation absolument nouvelle qui ne faisait pas partie du Conseil. D'une manière générale, cela représente bien les vues des cultivateurs de la Saskatchewan et d'ailleurs.

*M. Woodsworth:*

Q. Je crois que les fermiers de la Saskatchewan devraient adopter une attitude un peu plus large. Qu'en dites-vous?—R. Je crois que les fermiers de l'Alberta iront plus loin que ce mémoire ne l'indique.

*Le président:*

Q. Il n'est pas aussi difficile d'obtenir de l'argent maintenant?—R. Non, monsieur. Il s'agit tout simplement de trouver un moyen qui rendra de réels services aux travaux de production des agriculteurs. Le fait que n'existent pas de telles institutions nous est un grand inconvénient.

*M. Cayley:*

Q. Les provinces ne s'occupent pas de ces questions?—R. Je crois que les opérations bancaires sont particulièrement exclues de la portée de cette loi. Il existe des institutions provinciales qui peuvent accorder des prêts à longue échéance, dans la Saskatchewan et le Manitoba et dans la plupart des autres provinces, mais elles ne le font pas.

*M. Matthews:*

Q. Voudriez-vous dire à ce comité le taux de l'intérêt que les banques exigent des fermiers dans l'Ouest à l'heure actuelle?—R. Pour ce qui est des banques, je n'en sais absolument rien. Je connais le taux exigé par les compagnies de prêts. Ce taux serait certainement de 8 p. 100. Le taux de l'intérêt sur les prêts hypothécaires au Manitoba, aujourd'hui, est de 7 p. 100 pour les bons risques.

*Le président:*

Q. Ne se peut-il pas que le taux soit un peu plus élevé qu'il devrait l'être, par suite des lois de l'endroit, ce qui fait perdre aux prêts agricoles un peu de l'importance qu'ils devraient avoir?—R. C'est là une des causes.

*M. Ladner:*

Q. Le Conseil canadien d'Agriculture voyait favorablement l'établissement d'une banque de réserve fédérale pour réescompter les billets?—R. Oui.

Q. Dans ce cas, comment suggèreriez-vous d'organiser l'administration ou le bureau des administrateurs?—R. Nous n'avons pas poussé bien loin l'étude des questions de détail. Nous croyons qu'une fois le principe admis, l'établissement de l'organisme nécessaire ne comportera pas de bien grandes difficultés, par suite de l'existence de banques semblables dans la Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique.

Q. Nous constatons qu'en 1923 la chose aurait été très importante, il s'agirait de savoir jusqu'à quel point une banque de ce genre dépendrait des banques existantes, ou bien si cette banque serait une banque fédérale. Je veux savoir si votre Conseil a étudié cette question et, dans l'affirmative, si votre Conseil peut offrir des suggestions?—R. Je crois que nous avons étudié cette question tout particulièrement.

*M. Woodsworth:*

Q. Je constate que M. Darby suggère que l'on adopte un système comme celui de la réserve fédérale, c'est-à-dire que le capital devrait être souscrit par